

Information pour les professionnels de santé à propos du finastéride 1 mg

PUBLIÉ LE 06/07/2022 - MIS À JOUR LE 05/02/2026

Information pour les prescripteurs

Vous devez veiller à écarter les causes d'alopécie qui ne seraient pas d'origine androgénétique pour limiter les prescriptions inadaptées de finastéride 1 mg.

Certains centres spécialisés peuvent proposer un trichogramme qui consiste à arracher quelques cheveux dans deux ou trois localisations du cuir chevelu afin de mieux comprendre la nature de l'alopécie.

Il est important de discuter avec votre patient des différentes alternatives existantes pour traiter une alopécie.

S'il présente effectivement une alopécie androgénétique et que la prescription de finastéride est envisagée, les points suivants sont à prendre en compte.

Lors de l'initiation du traitement

- Respectez les conditions d'utilisation de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) :
  - prescription uniquement chez l'homme (contre-indication chez la femme) ;
  - pas de prescription avant 18 ans et arrêt du traitement au-delà de 41 ans ;
  - stade peu évolué de la chute de cheveux.
- Interrogez votre patient sur ses antécédents avec une attention particulière sur ses antécédents psychologiques, et sur d'éventuels troubles sexuels.
- Sensibilisez-le aux effets indésirables possibles, en particulier**sexuels et psychiatriques**, et à l'importance de rester attentif aux éventuelles modifications de son humeur ou à tout autre signe qui pourrait l'inquiéter, même s'ils sont intimes et qu'il peut être difficile d'en parler.
- Discutez du désir d'enfant et informez-le du possible impact sur la fertilité et sur la nécessité d'anticiper un projet de parentalité en cas de prise de finastéride.
- Informez-le sur le fait qu'en général 3 à 6 mois de traitement sont nécessaires pour observer une stabilisation de la chute des cheveux.
- Précisez à votre patient qu'il est inutile d'augmenter la dose de finastéride 1 mg dans l'espoir d'une efficacité plus rapide ou plus importante. De même, il est inutile de diminuer la dose de finastéride pour éviter l'apparition d'effets indésirables ou pour réduire leur intensité.
- Présentez à votre patient les solutions alternatives existantes.
- Proposez-lui un temps de réflexion.
- **À partir du 16 avril 2026 pour les initiations de traitement et dès le 16 juin 2026 pour les patients déjà sous traitement**, complétez, datez et cosignez avec le patient l**attestation annuelle d'information partagée**. Remettez-lui un exemplaire et conservez-en un dans son dossier médical. Il est recommandé d'intégrer également cette attestation dans son dossier médical partagé. La présentation de cette attestation au pharmacien, accompagnée de votre ordonnance, conditionnera la dispensation du médicament. Cette attestation doit être

renouvelée chaque année.

- Invitez votre patient à revenir en **consultation au moins tous les 3 à 6 mois**, voire avant en cas d'effets indésirables, et à arrêter immédiatement le traitement en cas d'apparition de symptômes psychiatriques ou d'une réaction allergique grave.

En cours de traitement

- Il est important de réévaluer systématiquement la pertinence de la poursuite du traitement lors de chaque consultation de suivi de ce traitement, tous les 3 à 6 mois (voire avant en cas d'effets indésirables), et de vérifier qu'il est bien toléré.
- Si le traitement est mal toléré, vous devez l'arrêter et envisager, si nécessaire, une prise en charge pluridisciplinaire selon la nature des effets indésirables observés.
- Si votre patient présente des **changements de l'humeur**, une humeur dépressive, une dépression ou des idées suicidaires, **interrompez le traitement** par finastéride.
- Si votre patient évoque l'apparition de troubles de la fonction sexuelle ou de tout autre effet indésirable, évaluez l'opportunité de poursuivre ou d'arrêter ce traitement. Les troubles sexuels peuvent contribuer à des changements de l'humeur, y compris à des idées suicidaires.
- Pensez à déclarer les effets indésirables.
- Vérifiez au cours de la consultation la**date de signature de l'attestation d'information partagée** . Si elle date de plus d'un an, vous devez compléter, dater et cosigner une nouvelle attestation avec le patient. Vous devez lui remettre un exemplaire de cette nouvelle attestation et conserver l'autre dans le dossier médical du patient. Il est recommandé d'intégrer cette nouvelle attestation signée dans son dossier médical partagé.

Information pour les pharmaciens

En début de traitement

- Echangez avec votre patient sur les risques potentiels liés à la prise de finastéride 1 mg.
- **A partir du 16 avril 2026 pour les initiations de traitement et dès le 16 juin 2026 pour les patients déjà sous traitement**, vérifiez **l'attestation d'information partagée** du patient, qui doit être complétée, cosignée et datée de moins d'un an. S'il ne peut vous la présenter, demandez-lui de revoir son médecin.

En cours de traitement

- Demandez au patient s'il tolère bien le traitement.
- S'il évoque un **problème psychiatrique** (sentiment de tristesse, d'anxiété, de fatigue, de difficulté à se concentrer...), le **traitement ne doit pas être poursuivi** sans un nouvel avis médical.
- Si votre patient évoque l'apparition de troubles de la fonction sexuelle ou de tout autre effet indésirable, invitez-le à les signaler rapidement à son médecin qui évaluera l'opportunité de poursuivre ou d'arrêter ce traitement. Ces troubles sexuels peuvent contribuer à des changements de l'humeur, y compris à des idées suicidaires.
- **A partir du 16 avril 2026 pour les initiations de traitement et dès le 16 juin 2026 pour les patients déjà sous traitement**, vérifiez l'**attestation d'information partagée** du patient, qui doit être complétée, cosignée et datée de moins d'un an. S'il ne peut vous la présenter, demandez-lui de revoir son médecin.
- N'oubliez pas de **déclarer les effets indésirables**, si vous êtes informés de tels effets qui n'auraient pas déjà été déclarés.

Information pour les autres professionnels de santé

N'oubliez pas que le finastéride 1 mg a une action hormonale et peut entrainer des troubles psychiatriques et des troubles sexuels. Ces troubles peuvent nécessiter l'arrêt du traitement et la mise en place d'une prise en charge pluridisciplinaire.

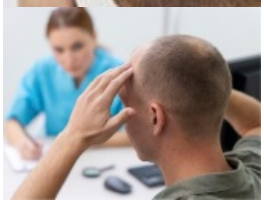
Nos communications auprès des patients et des professionnels de santé

Depuis 2012, nous avons communiqué à plusieurs reprises pour alerter les patients et les professionnels de santé sur les risques d'effets indésirables associés à l'utilisation de finastéride 1 mg et sur la conduite à tenir en cas d'apparition de ces effets indésirables.



Février 2026

Finastéride 1 mg : une attestation d'information partagée bientôt nécessaire pour toute dispensation



Septembre 2025

Finastéride et risque d'idées suicidaires : nouvelles mesures

Janvier 2023

Finastéride 1mg (Propecia et génériques) : des effets indésirables à (re)connaître



Novembre 2022

Finastéride 1 mg (Propecia et génériques) : ajout de mentions d'alerte sur les boîtes pour renforcer l'information sur les effets indésirables



Juillet 2022

Finastéride 1 mg en traitement de la chute des cheveux à un stade peu avancé : un dossier d'information et une vidéo pour aider à la déclaration des effets indésirables

Décembre 2019

L'ANSM renforce l'information sur le finastéride 1 mg utilisé contre la chute de cheveux - Actualité

Septembre 2019

Finastéride 1 mg (Propecia et génériques) : réunion de consultation pour l'élaboration d'un document d'information à destination des patients - Actualité

Février 2019

Courrier aux professionnels de santé concernés pour rappeler les risques de troubles d'ordre sexuel et psychique

Février 2019

Finastéride : rappel sur les risques de troubles psychiatriques et de la fonction sexuelle - Actualité

Octobre 2017

Finastéride : surveiller le risque de dépression et d'idées suicidaires - Actualité

Mars 2012

Finastéride (Propecia et génériques) dans le traitement de la calvitie chez l'homme jeune (alopécie androgénétique) : surveillance des effets secondaires - Actualité

A DÉCOUVRIR DANS CE DOSSIER



Risques liés à la prise de finastéride 1 mg



Information pour les patients traités par finastéride 1 mg